



TERMES DE RÉFÉRENCE

Réalisation d'un film de capitalisation du projet "pour le renforcement des systèmes de protection de l'enfant, des droits et les libertés fondamentales "

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Cette mission s'inscrit dans le cadre du projet mis en œuvre par Save The Children Mauritanie **"pour le renforcement des systèmes de protection de l'enfant, des droits et les libertés individuelles"** financé par le Gouvernement Américain via l'Ambassade des États-Unis en Mauritanie.

Le projet vise à renforcer le système de protection de l'enfance à travers le renforcement des capacités des acteurs clé et la réactivation et l'appui des mécanismes de coordination aux niveaux institutionnel, régional et communautaire. Il vise aussi, à soutenir la sensibilisation et l'implication des acteurs communautaires, de la société civile et du gouvernement afin que le projet de loi sur les violences faites aux femmes et aux filles soit accepté et adopté. Par ailleurs, il est prévu d'accompagner des groupes d'enfant pour la réalisation d'une pétition dirigée par les enfants pour le financement de la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant (SNPE) et, la mise en place d'un mécanisme communautaire de protection de l'enfant au niveau régional.

A travers la mise en œuvre des activités du projet, il est prévu d'élaborer un film institutionnel de capitalisation des actions afin de permettre d'avoir une vision récapitulative des actions qui servira comme leçons apprises à travers les actions du projet. Pour ce faire, le département de communication de Save the Children est chargé de traiter cette capitalisation des actions importantes mener dans le cadre du projet. De ce fait, la production d'un film institutionnel de capitalisation a été engagée dans le but, de décrire les actions entreprises par le projet notamment, l'harmonisation de l'activité de pétition faite par les enfants pour le financement de la stratégie Nationale de Protection de l'Enfant, la redynamisation des Tables Régionales de Protection, la création de Comités Communautaire de Protection de l'Enfant (CCPE) dans les régions de la Mauritanie.

Afin de mettre en exergue toutes les actions du projet, il est important en effet, de collecter des données, photos, vidéos, interviews des cibles du projet particulièrement, les autorités, les enfants, les familles, les jeunes, les collaborateurs et partenaires pour l'élaboration d'un film institutionnel de capitalisation des actions à partager avec les bailleurs, les autorités, la société civile et le grand public via nos plateformes de réseaux sociaux (YouTube, Facebook).

2. OBJECTIF SPÉCIFIQUE

L'objectif de la mission est de réaliser un film institutionnel de capitalisation du projet financé par le Gouvernement Américain entre 3 à 6 minutes selon le script et le scénario présenté visant à capitaliser sur les actions menées. Cette capitalisation va s'orienter sur les objectifs visés de renforcement du système de protection de l'enfant, les Droits Humains et les libertés fondamentales notamment pour les enfants (filles et garçons) et pour les femmes et les filles en Mauritanie. Le film va donc, prendre en compte l'ensemble des composantes et activités mise en œuvre : Activités stratégiques, opérationnelles, sensibilisation, collaboration, renforcement de capacités, formations et la participation et l'impact sur les enfants, les filles et les femmes.

3. RÉSULTAT ATTENDU

Un film institutionnel de capitalisation retraçant tout le processus de mise en œuvre du projet avec des interviews, témoignages, documentation et leçons apprises. Il devra être produit en français sous-titré en arabe qui sera destiné aux collaborateurs, les acteurs qui ont participé à la mise en œuvre, mais également au grand public.



4. PROCESSUS DE RÉALISATION

Sous la Supervision de la Cheffe de Mission de Save the Children Mauritanie, le prestataire chargé de la production travaillera en étroite collaboration avec une équipe mise en place pour le suivi, composé de :

- Équipe de Communication de Save The Children
- Le Chef de projet
- Conseillère Protection et Genre
- Équipe MEAL de Save the Children

L'équipe de suivi de Save the Children aura pour mission :

- Le développement d'une feuille de route et une trame avec le prestataire pour la réalisation du film institutionnel de capitalisation ;
- Le suivi des travaux proposés ;
- D'apporter des corrections avant la version définitive.
- La visualisation du film avant sa validation finale.

5. LES ETAPES (MÉTHODOLOGIE)

Le prestataire veillera à manager correctement les étapes suivantes :

1. Déplacement dans 3 zones d'intervention

Le projet a été mise en œuvre à Nouakchott. Cependant, plusieurs zones ont été impliquées notamment, Kaédi, Rosso et Nouadhibou pour la création de Comité Communautaire de Protection de l'Enfant (CCPE), de pétition des enfants pour le financement de la SNPE etc... De ce fait, le prestataire devra se rendre dans ces trois zones pour assembler des données (interviews, de témoignages) avant la production du film... et de rencontrer les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet. Le prestataire sur orientation de l'équipe de Save the Children, s'organisera pour obtenir toutes les données adjointes au projet et celles complémentaires pour les besoins narratifs et de réalisation du film comme cela devra se faire aussi à Nouakchott.

2. Développement d'un scénario

Une rencontre sera organisée avec le prestataire pour l'élaboration d'un draft de production avec un résumé de la structure (Story-board) général du film institutionnel de capitalisation et un script qui comprend les éléments clés à inclure.

3. Finalisation

Après avoir recueilli les remarques de l'équipe de suivi sur la première version du film monté, le prestataire intègre les modifications nécessaires et réalise le montage final du film avec une proposition de sous-titrage en version électronique pour corrections et validation avant incorporation dans le film ;

4. Produit final validé

Un film institutionnel de capitalisation du projet livré sur support USB et sous-titré en arabe.

Le prestataire peut proposer un time line adaptée (3, 4 ou 6mn) selon la pertinence d'une durée ajustée.

5. CALENDRIER DE REALISATION

La durée totale de réalisation du film ne doit pas excéder 3 semaines à compter de la date de signature d'un contrat signé entre Save the Children et le prestataire.



6. LIVRABLES

Après accord portant sur la version finale du film documentaire, le/la prestataire retenu/e livrera à Save the Children à la fin de la prestation :

- Une copie originale du film sous-titré en arabe sur support adapté (Clé USB) ;
- Tous les droits d'usage, d'exploitation et de propriété sont octroyés à Save the Children signé dans un document de Copyright assigné.

7. PROFIL DU PRESTATAIRE

Seules peuvent participer à la présente prestation, les personnes morales (sociétés de production audiovisuelle) qui bénéficient :

- Une expérience avérée dans la réalisation de film institutionnel ;
- D'une expérience de travail avec des organisations internationales.
- Une identification fiscale régulière avec une attestation de régularité des impôts ou un récépissé en bonne et due forme et une justification d'exonération d'impôts selon le cas.

8. PROPOSITIONS TECHNIQUES ET FINANCIERES

L'offre financière proposée par le prestataire doit être formulé en **TTC (Toutes Taxes Comprises)** et devra prendre en compte toutes les dépenses afférentes à la réalisation du film institutionnel (coût de ressources humaines et coûts opérationnels nécessaires pour la réalisation).

L'offre financière devra respecter le suivant modèle :

Concept	Unité	Nombre d'unités	Coût unitaire	Coût total
Ressources humaines				
Honoraires				
Frais de mission				
Fonctionnement				
Matériels, outils				
Frais généraux				
TOTAL (HTT)				
Droits, Taxes ou Impôts (si imputable)				
TOTAL (TTC)				

Les offres financières ne respectant pas ce modèle de présentation et ne désagrégeant pas correctement les informations requises, ne seront pas retenues pour la phase d'évaluation des candidatures. Tout droits, taxe ou impôt frappant cette prestation de services devra être clairement reflété et désagrégé dans l'offre financière de la candidature.

Le prestataire proposera une offre technique créative et une offre financière pour la réalisation du film. Il devra proposer un chronogramme des tâches de production détaillé qui comprennent les différentes étapes du travail.

La proposition financière, inclut les honoraires du prestataire et doit prendre en compte les actions suivantes :

- La pré-production (rédaction scénario, préparation, repérage, ...) ;
- La production (reportage, régie, consommable, ...) ;
- La post-production (Montage, mixage) ;
- Déplacement à Kaédi, Rosso et Nouadhibou pour les besoins du film (Interviews, témoignages, prise de capsules vidéo et photos).

L'offre technique doit tenir compte particulièrement d'une méthodologie de travail, de reportage vidéographique et contenir :



- Une méthodologie claire pour la production du film prenant en compte tous les aspects indiqués plus haut ;
- Une liste des moyens techniques : les capacités techniques disponibles, la description explicite des moyens matériels disponibles ;
- La composition détaillée des équipes de travail envisagées, la qualification professionnelle et les qualités des membres de l'équipe si, impliquées au processus de réalisation ;
- Un chronogramme détaillé pour la mise en œuvre de prestation.

9. CRITERE D'ÉVALUATION DU DOSSIER

Offre technique : 60 points

- Méthodologie : 20 points
- Chronogramme : 10 points
- Composition détaillée des équipes/Prestataire et CVs : 10 points
- Expérience dans la réalisation et la conception de film de capitalisation : 10 points. (Ce point sera évalué en fonction des attestations de bonne exécution fournies).
- Expérience de collaboration avec des organisations internationales pour le même type de travaux : 10 points
- Dossier administratif : Registre de commerce, attestation de régularité à la CNSS, attestation d'immatriculation à la Direction Générale des Impôts. Dans le cas où, c'est une association, il faudra fournir le récépissé

Offre financière : 40 points

Il est obligatoire de respecter le format présenté dans ces termes de référence. Si l'offre présente des taxes, il faudra présenter l'attestation prouvant que le prestataire est assujéti à cette taxe, faute de quoi ce montant sera déduit du montant total dû.

10. SOUMISSION DE DOSSIER

Le dossier de candidature composé de l'offre technique (méthodologie et chronogramme en maximum 5 pages) et financière doit être déposé avant le **03/10/2022** en envoyant le dossier de candidature par email, sous l'objet **"Film de capitalisation du projet pour le renforcement des systèmes de protection de l'enfant et des droits et les libertés fondamentales"**, à l'adresse suivante : info.mr@savethechildren.org

Indications et conditions :

- Les offres financières ne respectant pas ce modèle de présentation et n'analysant pas correctement les informations requises, ne seront pas retenues pour la phase d'évaluation des candidatures.
- Tout droits, taxes ou impôts incombant à la prestation de services devra être clairement reflété dans l'offre financière.
- Le prestataire proposera une offre technique créative et une offre financière pour la réalisation du travail demandé. Il devra proposer un chronogramme des tâches de production détaillé sur une durée maximum de trois (3) semaines qui comprennent les différentes étapes du travail.
- La proposition financière, inclut les honoraires du prestataire doit prendre en compte toutes les actions citées dans ce présent terme de Référence à la section 5 (Étapes & Méthodologie).
- Les documents administratifs notamment, un récépissé et CNSS sont obligatoires pour les associations. Un numéro d'identification fiscale (NIF) et une attestation de régularité aux impôts et obligatoire pour les entreprises ou autres personnes morales apte à concevoir un film institutionnel. **Tous les documents devront être en français.**